

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — L'officier pendant la bataille. — Biographie (*Instruction sur le service actif de l'état-major fédéral en campagne*). — Nouvelles et chronique.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(*Suite.*)

10 Prairial (29 mai 1799).

“ Aux généraux de division Soult, Oudinot et Tharreau.

„ *Instruction pour prendre une position en arrière, dans le cas où l'on serait forcé de quitter celle de la Glatt.*

„ La division Soult doit se retirer dans le camp retranché de Zurich; la brigade du général Laval, qui est dans ce moment placée entre le lac de Greiffen et le lac de Zurich, viendra occuper la droite du camp retranché.

„ La brigade de droite du général Oudinot passera par Zurich pour venir prendre position derrière la Limmat. Celle de gauche passera cette rivière, au pont volant qui doit être établi à Ottwyl. Cette division sera chargée de la défense de la Limmat et liera ses postes de droite avec ceux du camp retranché de Zurich, ses postes de gauche avec ceux de la brigade Paillard.

„ La division du général Tharreau se retirera sur deux points : la brigade du général Paillard viendra occuper les hauteurs de Baden, liant sa droite à la division Oudinot. Elle détachera quelques postes derrière la Limmat jusqu'au confluent de l'Aar, pour com-